

- d) la résiliation des conventions relatives aux doubles impositions
- e) la cessation par les gouvernements de leur assistance à l'investissement en Afrique du Sud et au commerce avec ce pays
- f) une interdiction touchant les achats des gouvernements
- g) une interdiction touchant la passation de contrats par les gouvernements avec les compagnies sud-africaines détenant la part majoritaire
- h) une interdiction touchant la promotion du tourisme
- i) une interdiction touchant les nouveaux prêts bancaires
- j) une interdiction touchant l'importation d'uranium, de charbon, de fer et d'acier
- k) la suppression de tous les services consulaires en Afrique du Sud (visas de visiteur).

Aide humanitaire

Le concept de l'apartheid se résume essentiellement à un abus flagrant des droits de la personne. Pour en atténuer les effets, le Canada dirige son aide vers les victimes les plus durement touchées. En septembre 1985, le gouvernement s'est engagé à verser un million \$ sous forme d'aide aux familles des prisonniers politiques en Afrique du Sud; la majeure partie de cette somme a été versée via l'ACDI aux ONG canadiennes qui accomplissaient déjà du travail humanitaire dans ce pays. Ces fonds, qui sont passés à 1,5 million \$ en 1986, ont aidé les familles des prisonniers à acquitter leurs dépenses quotidiennes.

Aide au développement

La dichotomie amenée par la présence d'une économie de pays en développement à l'intérieur même d'une économie très développée a posé un défi particulier à la politique de développement du Canada, qui cherche à venir en aide aux plus démunis tout en évitant de renforcer par la même occasion le système qui entrave l'épanouissement de ces personnes. Le Canada a choisi de mettre l'accent sur l'aide à l'éducation des Sud-Africains noirs démunis et d'y affecter les ressources voulues.

7
8
9
10
11